

Diversifier et renforcer l'économie locale pour tous

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Michel DELEBARRE

Ancien Ministre d'État
Député-Maire de Dunkerque
Président de la Communauté
Urbaine de Dunkerque

L'économie est un enjeu fondamental pour un territoire qui intègre le 3^e port de France et l'une des premières plate-formes industrielles et énergétiques européennes.

La Communauté urbaine de Dunkerque s'est investie depuis longtemps dans le soutien et l'impulsion du développement économique, tant par ses compétences en matière d'aménagement, d'équipement et de services que par un appui spécifique dans des domaines clés : accompagnement vers l'emploi, promotion économique, aide à la création d'entreprise, développement universitaire et recherche, contribution au développement du port de Dunkerque.

Les mutations économiques mondiales et les enjeux de la stratégie européenne de Lisbonne sont des défis qui nous conduisent à renforcer et adapter les politiques d'appui au développement économique.

C'est dans ce cadre que la Communauté urbaine de Dunkerque a décidé de s'associer à la dynamique lancée par la Région Nord-Pas de Calais pour affirmer des objectifs stratégiques communs déclinés au travers d'un Plan Local de Développement Économique pleinement cohérent avec le Schéma Régional de Développement Économique.

Cette volonté commune ne peut se réaliser que par la mobilisation des acteurs clés : services de l'État, chambres consulaires, Conseil de Développement Durable, université et communauté portuaire. Sous l'impulsion de Jo Dairin, Vice-Président en charge de l'économie et des partenariats portuaires, et des Vice-Présidents délégués sur ces sujets, l'ensemble de ces partenaires se rassemblent autour d'une charte d'engagement qui permettra de faire converger les moyens et actions de chacun autour de 5 axes prioritaires :

- L'appui au développement des entreprises dans les filières clés et émergentes.
- Le développement du potentiel d'innovation du territoire.
- Le soutien à la création d'activités nouvelles et le développement de la culture entrepreneuriale.
- Le développement l'économie de services et de l'attractivité du territoire.
- La contribution à la cohésion sociale et à la dynamique économique par l'emploi et la solidarité.

Toutefois, ces grands objectifs ne peuvent contribuer à un développement économique durable qu'à la condition de mettre l'Homme et la préservation de l'environnement au cœur de ces projets.

Ensemble, nous considérons que cette volonté est non seulement l'indispensable réponse aux attentes de nos concitoyens mais aussi un puissant vecteur de compétitivité et d'attractivité pour notre territoire.

Je me félicite de ce partenariat construit avec la Région Nord-Pas de Calais grâce à la volonté de son Président Daniel Percheron et de son Vice-Président en charge de l'économie Pierre de Saintignon, qui apporte au travers de cette démarche la preuve de l'intérêt régional pour le développement harmonieux des territoires.

PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



→ LE CONTEXTE

p 4

→ LES GRANDS OBJECTIFS

p 7

1

DÉVELOPPER UNE **POLITIQUE DE FILIÈRE AMBITIEUSE** DANS LES **SECTEURS-CLÉS**
ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE **NOUVELLES FILIÈRES** p 8-9

2

DÉVELOPPER LE **POTENTIEL D'INNOVATION** DU TERRITOIRE p 10-11

3

FAVORISER LA CRÉATION **D'ACTIVITÉS NOUVELLES**
ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA **CULTURE ENTREPRENEURIALE** p 12-13

4

DÉVELOPPER L'**ÉCONOMIE DE SERVICE** ET L'**ATTRACTIVITÉ** DU TERRITOIRE p 14-15

5

CONTRIBUER À LA **COHÉSION SOCIALE** ET À LA **DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE**
PAR L'**EMPLOI** ET LA **SOLIDARITÉ** p 16-17

→ LA GOUVERNANCE, L'ORGANISATION, LE SUIVI DES TRAVAUX

p 18

→ LE CONTEXTE DU PLAN LOCAL



La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise l'État à confier aux Régions l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Économique (SRDE). Elle confirme, ainsi, le rôle privilégié de la Région en matière de développement économique, en lui donnant de nouvelles possibilités de coordination de l'action des collectivités territoriales.

Le SRDE du Nord-Pas de Calais, adopté par le Conseil Régional le 24 novembre 2005, définit les orientations stratégiques pour l'action économique de la Région, et initie une nouvelle gouvernance partagée avec les territoires, placée sous le signe de l'intelligence collective.

Déclinaisons locales du SRDE, les Plans Locaux de Développement Économique (PLDE) instaurent ainsi un nouveau mode de gouvernance locale par le pilotage conjoint d'actions qui traduisent les points de rencontre entre les priorités économiques portées par les territoires et les priorités retenues et mises en œuvre à l'échelle régionale.

Ils permettent ainsi de renforcer la convergence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement économique local.

Pour atteindre cette ambition, la mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires économiques autour d'objectifs communs est essentielle.

Après validation du SRDE par la Région Nord-Pas de Calais, la Communauté urbaine de Dunkerque qui avait pris en charge la mise en œuvre des contributions à son élaboration s'est portée candidate pour la conduite, sur son territoire et en collaboration avec les services de la Région, de la mise en œuvre opérationnelle du SRDE au travers du PLDE.

Le PLDE communautaire a fait l'objet d'une validation du Conseil de Communauté par délibération en date du 2 juillet 2009.

→ Le diagnostic

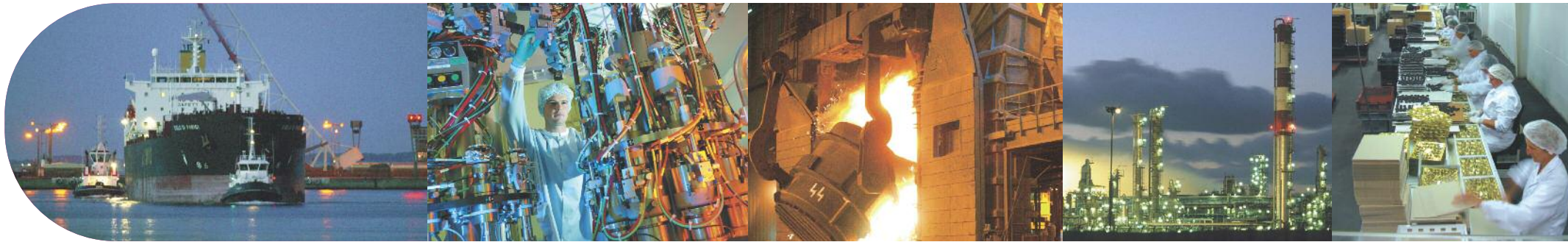
Le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque se caractérise historiquement par une économie industrielle reposant notamment sur la métallurgie, l'agroalimentaire, la maintenance, les activités portuaires marchandes, la logistique et l'énergie.

La plus grande partie de ces implantations remonte à la fin de la seconde guerre mondiale et à la reconstruction. À ce titre, le développement industriel du Dunkerquois s'est fait parallèlement à celui du port, dans le cadre de la planification et des décisions d'aménagement du territoire.

L'ensemble de ces activités a fortement marqué le territoire et constitue désormais un trait identitaire reconnu.

À compter de l'année 2007, la Communauté urbaine de Dunkerque s'est fixée pour objectif l'actualisation de sa stratégie économique, qui

DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



lui permettrait de passer, en termes de politiques publiques, d'une logique d'aménagement à une véritable politique de développement de l'économie susceptible de contribuer par sa transformation à l'optimisation des performances et de l'attractivité du territoire.

Pour y parvenir, la collectivité a engagé un audit économique du territoire, qui a permis à la collectivité d'entrer dans une nouvelle phase de sa stratégie de développement économique en lien avec l'ensemble des acteurs et partenaires économiques du territoire.

La finalité de cette étude était de réaliser un diagnostic partagé de notre économie afin de proposer des objectifs communs à l'ensemble des partenaires clés du développement économique.

Cette analyse approfondie a permis de mettre en évidence les principaux traits caractéristiques de l'économie locale.

FORCES

- Présence du 3^e port de France.
- Culture industrielle solide.
- Bassin de compétences et de savoir-faire dense.
- Attractivité exogène soutenue par une action ciblée et dans la durée sur cet axe [Dunkerque Promotion].
- Existence de filières de formation aux thématiques directement liées aux spécialisations économiques du territoire.
- Performance des outils de développement économique.
- Existence de réseaux d'entreprises thématiques permettant de relayer l'action de développement économique.
- Forte dynamique de développement de l'attractivité urbaine dans un contexte portuaire et côtier.

FAIBLESSES

- Faiblesse des fonctions connexes à l'activité des grands groupes du territoire (Recherche et Développement et services aux entreprises).
- Perception récente et non généralisée par les PME du niveau de risque lié à leur dépendance vis-à-vis des grands groupes.
- Faible renouvellement du tissu productif local en raison de la faiblesse de la création d'entreprise et de l'innovation.
- Légère diminution du nombre global d'emplois.
- Taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.
- Attractivité résidentielle encore perçue comme étant limitée par les cadres, les chercheurs, les étudiants...
- Lisibilité de l'offre foncière et immobilière qui pourrait être améliorée.





OPPORTUNITÉS

- Existence de grands projets au potentiel de développement induits (terminal méthanier, zone agroalimentaire, pôle de compétitivité à vocation mondiale "i-trans", plate-forme technologique...).
- Spécialisation forte dans le secteur de l'énergie.
- Des développements d'équipements structurants qui devraient permettre d'améliorer le positionnement du Dunkerquois sur la filière logistique-transports.
- Coût du foncier compétitif par rapport à la Belgique ou au Royaume-Uni, hors secteur portuaire.
- Présence de laboratoires de recherche publique performants sur des secteurs d'activité différenciants : environnement industriel, secteur pris en compte pour le Dunkerquois dans le cadre des pôles d'excellence régionaux.



MENACES

- Rachats récents de PME-PMI locales par des grands groupes nationaux et internationaux qui ont pour effet d'éloigner les centres de décision du territoire.
- Concurrence territoriale sur le secteur de la logistique avec d'autres ports européens.
- Tendances macroéconomiques peu favorables au maintien en Europe de l'Ouest de sites de pure production.
- Vieillesse de la population active à anticiper.
- Faiblesse des liens entre acteurs des secteurs d'activités différenciants ne permettant pas de parler d'un véritable fonctionnement en "filiales".
- Dispersion de l'action de développement économique, notamment endogène, entre les acteurs-clés du territoire.

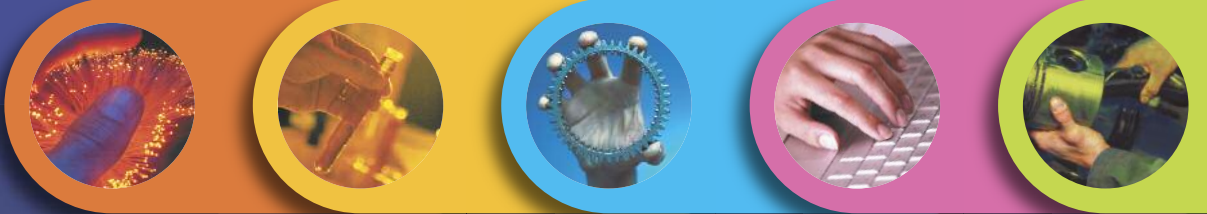
Ce diagnostic a dans un deuxième temps permis l'identification de leviers et secteurs à potentiel aujourd'hui peu ou pas exploités sur le territoire, qui lui permettraient de passer à une économie plus compétitive et plus attractive en termes d'ouverture de marchés, de flux portuaires, d'émergence de nouvelles activités...

Enfin, cette étude a conduit à la mise en évidence de méthodes et moyens pressentis comme pouvant déboucher sur l'action publique et privée (nouveaux dispositifs d'aides à l'économie, actions de promotion, soutien à la création d'activités...) dans des domaines économiques divers (industrie, services, innovation, secteurs à potentiel de développement...).

L'outil ainsi élaboré et rappelé dans le cadre du PLDE a donc vocation à être mobilisé par les élus communautaires et l'ensemble des partenaires du territoire, dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques.

Il a par ailleurs été repris au travers de l'élaboration du projet communautaire, qui fixe les orientations politiques du mandat actuel.





LES GRANDS OBJECTIFS



« Diversifier et renforcer l'économie locale pour tous »

- En innovant
- En entreprenant
- En contribuant à l'essor des entreprises du territoire
- En investissant sur l'implantation d'activités et d'entreprises nouvelles

→ DÉVELOPPER UNE **POLITIQUE DE FILIÈRE AMB** ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE **NOUVELLES**

OBJECTIF
1



Le territoire entend mettre en avant ses spécificités par le développement d'une réelle politique de filières économiques, que ce soit au travers des domaines d'activités existants ou à identifier.

La mise en place d'une politique de filières constitue une véritable opportunité qui permet d'enrichir la relation des entreprises et des entrepreneurs avec leur territoire d'implantation. Elle permet non seulement de renforcer les relations de partenariat qui existent entre les entreprises et leur territoire mais contribue aussi à plus long terme à la réussite d'un projet économique territorial.

C'est en s'appuyant sur les initiatives territoriales que les entreprises parviendront à se fédérer pour créer des synergies et des avantages concurrentiels.

Les objectifs de la structuration en filières sont multiples. Il s'agit :

- de permettre la mise en place d'un environnement favorable au développement des entreprises et de leurs investissements,
- de diversifier l'économie du territoire en la spécialisant,
- de favoriser la compétitivité du territoire dans des domaines clés,
- de participer à l'attractivité du territoire.

La Communauté urbaine de Dunkerque a identifié **plusieurs secteurs d'activités comme des axes forts du développement économique** (l'énergie, la logistique, les éco-matériaux, le numérique...)

et s'est engagée à accompagner la stratégie de développement de ces filières afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Pour ce faire, elle a mis en place une stratégie économique ambitieuse visant à **offrir aux entreprises le meilleur environnement afin de leur permettre de se développer, de se diversifier et d'innover.**

Elle a notamment affiché sa volonté de participer activement à la création d'un environnement favorable au développement des entreprises par l'**accueil des compétences et des projets** (pépinières, hôtels d'entreprises...).

À moyen terme, la Communauté urbaine de Dunkerque souhaite également favoriser la participation des PME à des projets collaboratifs en apportant par exemple son concours financier à des actions collectives dans le domaine de la recherche et développement. À terme, **l'objectif est de structurer une plate-forme d'innovation technologique.**

Environnement industriel et énergie

→ **Mise en œuvre opérationnelle du Schéma d'Environnement Industriel (SEI) :** la Communauté urbaine de Dunkerque, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Port de Dunkerque ont élaboré une charte dans laquelle ils s'engagent à accompagner les entreprises souhaitant améliorer leurs performances environnementales. Le SEI exprime des thématiques prioritaires (écologie industrielle, énergie, transport des matières dangereuses, paysages et biodiversité, qualité de l'air) déclinées en plans d'actions opérationnels.

ITIEUSE DANS LES SECTEURS-CLÉS FILIÈRES

- Constitution d'un **pôle régional d'excellence économique en maîtrise de l'environnement industriel et de l'énergie**, interface de partenariat entre les entreprises et les laboratoires dans les domaines de l'environnement industriel. Le pôle s'appuiera sur des thématiques clés, comme l'écologie industrielle au travers l'association ECOPAL, la qualité de l'air en appui au développement de l'IRENI (Institut de Recherche en Environnement Industriel), et l'énergie.
- **Le projet ACE** (Answers to Carbon Economy), démarche collaborative conduite avec des partenaires anglais et flamands dans le cadre des programmes Interreg, visant à créer une dynamique d'efficacité énergétique et des flux de matières sur les zones d'activités (mise en place des synergies industrielles, sensibilisation des entreprises, construction d'un bâtiment modulable de référence...). Outre une participation directe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le projet vise également à favoriser le développement des filières d'éco-construction.

Développement portuaire et logistique

Longtemps perçu comme un port essentiellement industriel, Dunkerque n'en est pas moins un port commercial qui s'affirme sur ce créneau extrêmement concurrentiel.

Au-delà de la progression constante de son trafic global sur ces dix dernières années (près de 58 millions de tonnes en 2008 contre 38,2 en 1999), le port de Dunkerque génère une valeur ajoutée dont la hausse annuelle moyenne est plus rapide que l'augmentation de ses trafics. Ainsi les activités liées au port de Dunkerque représentent 79 % (3,8 milliards d'euros) de la valeur ajoutée produite sur le territoire dunkerquois (7,5 % à l'échelle régionale) et 28 500 emplois générés par les 632 entreprises ayant un lien direct ou indirect avec l'activité portuaire.

Si le port est bien le moteur économique du Dunkerquois, il est aussi un facteur déterminant du développement régional, au service des acteurs économiques.

- Étude sur les enjeux stratégiques du port de Dunkerque vis-à-vis du canal Seine Nord Europe et de ses futures plates-formes multimodales.
- Études sur la compétitivité de la place portuaire de Dunkerque.
- Développer le trafic "ro-ro" en mode non-accompagné entre Dunkerque et l'Europe du Nord.
- Représentation du territoire portuaire en Asie.
- Opération "i-Trans Logistique Transport Massifié".

Émergence de nouvelles filières

- Analyse des potentialités du territoire pour l'identification de filières d'activités.
- Aide au développement et à la diversification des PME-PMI.
- Système Productif Local Mécaflandres.

→ FOCUS

Schéma d'Environnement Industriel

Sur la base d'une stratégie commune, les acteurs économiques du territoire se mobilisent pour favoriser la performance environnementale des entreprises dunkerquoises.

Système Productif Local Mécaflandres

L'objectif de cette action collective est de créer une dynamique de coopération entre les entreprises locales afin de les rendre plus compétitives et leur procurer ainsi des synergies de développement dans le domaine de la sous-traitance industrielle.



OBJECTIF 2



→ DÉVELOPPER LE POTENTIEL D'

Parce que l'avenir des entreprises et des territoires dépend aujourd'hui très largement de leur capacité à anticiper et à innover, la Communauté urbaine de Dunkerque a placé l'innovation et la recherche fondamentale au cœur de ses priorités et s'est lancée le défi de faire naître une véritable culture de l'innovation sur le territoire en collaboration étroite avec les partenaires locaux.

Les PME de la région et plus encore du territoire dunkerquois demeurent peu nombreuses à innover et peu d'entreprises mènent des activités de recherche sur le territoire. Cette faiblesse globale de la recherche et développement, tant dans le domaine des produits que des procédés, constitue l'une des principales faiblesses du territoire.

La Communauté urbaine s'est donc donnée pour objectif de renforcer ses liens avec les structures d'aides à l'innovation (OSEO, Réseau de Développement Technologique...) afin d'inciter les entreprises locales à recourir à ces structures.

Afin d'inciter les PME locales à innover, il est également apparu essentiel de structurer la politique d'innovation autour d'une structure clé, connue et reconnue sur le territoire. Dunkerque Promotion, acteur très bien identifié sur le territoire a été retenu comme guichet unique de l'innovation auprès des PME-PMI.

De plus, dans le domaine de l'environnement industriel, la Communauté urbaine de Dunkerque

souhaite se baser sur ses savoirs-faire et ceux de ses partenaires régionaux, pour renforcer les facteurs d'innovation et leurs retombées sur le territoire local et régional.

Ainsi, la Communauté urbaine de Dunkerque souhaite profiter du projet d'implantation d'un terminal méthanier sur le port de Dunkerque afin de **développer le potentiel d'innovation du territoire en envisageant la faisabilité d'un centre de recherche et développement sur les technologies du "froid basse température"** en lien avec l'utilisation des frigories issues du terminal.

Une étude de faisabilité et de positionnement est portée par la collectivité et par plusieurs partenaires publics et privés. S'il se concrétise, ce projet permettra de renforcer la compétitivité des entreprises locales par l'innovation et l'implantation d'entreprises de technologies innovantes. **La création d'un incubateur en lien avec ce centre de recherche et développement pourrait être envisagée, de même que le développement de formations spécifiques.**

Un autre enjeu en matière d'innovation est constitué par le **pôle d'excellence économique en maîtrise de l'environnement industriel et de l'énergie**, identifié dans le cadre du SRDE : il s'agit de faire émerger des axes forts en matière d'environnement industriel pour les intégrer à l'économie régionale comme facteurs de différenciation et de rayonnement national et international. Le pôle se positionne comme **lieu de convergence entre les entreprises et les laboratoires de recherche.**

INNOVATION DU TERRITOIRE

Pour le dunkerquois, les axes clés identifiés sont l'écologie industrielle à travers l'association ECOPAL, la qualité de l'air à travers l'IRENI, et l'énergie.



L'Institut de Recherche en Environnement Industriel (IRENI) est l'expression de la volonté de 5 établissements d'enseignement supérieur de la Région Nord-Pas de Calais (l'École des Mines de Douai, l'Université d'Artois, l'Université des Sciences et Technologies de Lille, l'Université du Droit et de la Santé de Lille, l'Université du Littoral/Côte d'Opale) et du CNRS pour la conduite de recherches concertées et coopératives sur la qualité de l'air, sur un même site : la zone industrialo-portuaire de Dunkerque.

Issu du Contrat Plan État Région 2000-2006 et soutenu par la région pour la période 2007-2013, le projet IRENI se positionne comme projet cadre du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

La Communauté urbaine de Dunkerque, en lien avec l'université, souhaite contribuer à l'ancrage territorial de l'IRENI afin de permettre une connexion avec les entreprises et les enjeux du territoire, et en corrélation avec le projet de pôle d'excellence en maîtrise de l'environnement industriel.

Recherche et développement dans l'enseignement supérieur

- Renforcement du partenariat avec l'Université du Littoral/Côte d'Opale (ULCO).
- Projet URBACT "Run Up" : le rôle des universités dans le développement économique des pôles urbains.
- Réalisation du laboratoire central de l'IRENI.



Innovation dans l'entreprise

- Projet INNOCOLD : centre de recherche et développement et de transfert technologique sur les technologies du froid basse température.
- Accompagnement des entreprises pour améliorer leur capacité à innover, par le volet "innovation" de Dunkerque Promotion.
- Dispositif de financement de l'innovation, afin d'aider financièrement les entreprises à innover.

→ FOCUS

Projet INNOCOLD

Le projet de terminal méthanier présente une opportunité de développement du potentiel d'innovation par la mise en place d'un centre de R&D sur les technologies du froid basse température autour d'un partenariat public/privé.

Projet URBACT "Run Up"

Ce projet européen regroupant 9 villes européennes de taille comparable à Dunkerque vise à créer un cadre favorable au développement de la recherche et à améliorer la coopération entre le territoire, l'université et les entreprises sur le modèle de la "triple hélice".

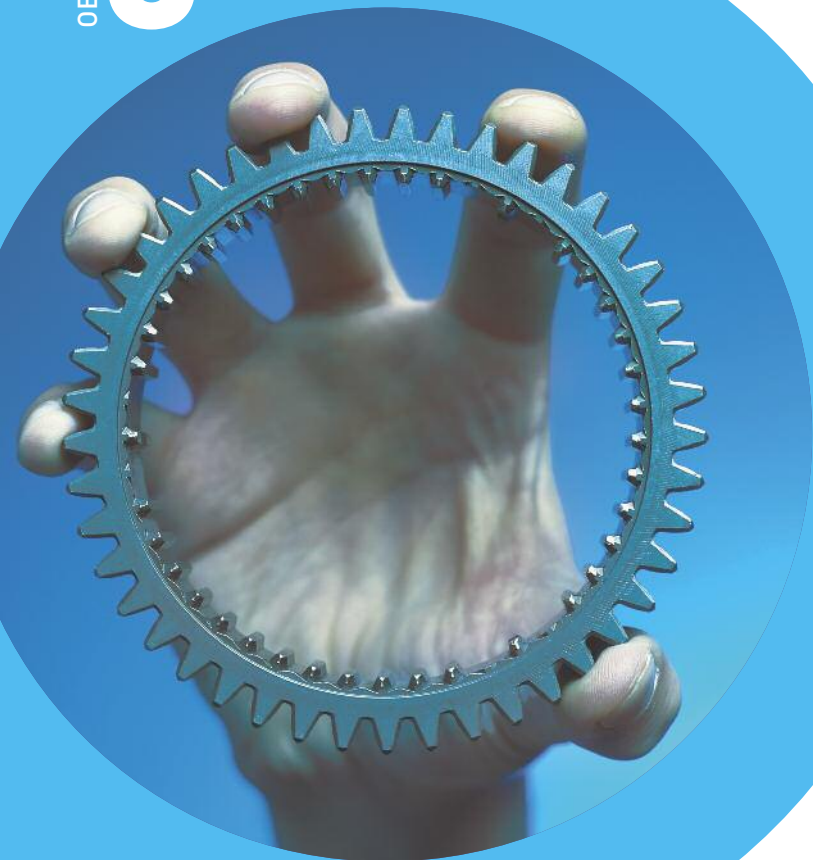
Pôle I-Trans

La Communauté urbaine et le Grand Port Maritime de Dunkerque sont partenaires du pôle de compétitivité mondial I-Trans, spécialisé dans les domaines des transports terrestres durables et de la logistique.

IRENI

La CUD et ses partenaires contribuent à la construction à Dunkerque du laboratoire central de cet institut fédératif labellisé par le CNRS.

OBJECTIF
3



→ FAVORISER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE

Outre le salariat, l'emploi c'est aussi l'entrepreneuriat. Créer son propre emploi, en créer d'autres ensuite, créer de la richesse économique et sociale pour le territoire, contribuer à son dynamisme, à son attractivité, etc.

Il importe de donner à chacun la possibilité d'entreprendre (création d'entreprise "classique", ou sous d'autres formes comme la coopérative ou l'association).

La CUD et la Région s'y attellent en créant les conditions d'un accueil et d'un accompagnement pour les porteurs de projets. C'est pourquoi elles soutiennent techniquement et financièrement les acteurs du réseau local d'aide à la création d'activités (comme Flandre Création, Flandre Initiative, Graines d'Affaires, Entreprendre Ensemble, etc.).

Entrepreneuriat

Le développement de la culture entrepreneuriale (informer, sensibiliser, initier et donner l'envie d'entreprendre) est aussi à considérer comme une priorité pour le territoire qui se donne pour ambition de devenir un "territoire entrepreneurial", volonté affirmée dans le cadre du PLDE.

Il s'agit de créer une logique de "chaîne entrepreneuriale" sur le territoire communautaire. Ceci passe par deux objectifs :

- sensibiliser les publics,
- accompagner les porteurs de projets (quelle que soit la forme qu'ils choisissent de donner à leur entreprise : TPE, PME, association...).

« Diversifier et consolider l'économie locale pour tous » sont les maîtres mots du PLDE, dans lequel ils trouvent leur déclinaison naturelle au travers du volet "entrepreneuriat".

Pour l'avenir du dunkerquois, il est indispensable d'investir aussi dans la **diversification des cultures professionnelles**.

L'ambition est d'ouvrir les esprits et les pratiques à d'autres formes d'emploi, de création de richesses et d'épanouissement professionnel, moins présentes dans l'agglomération par rapport à d'autres territoires.

ACTIVITÉS NOUVELLES ET LE DÉVELOPPEMENT URBAINE

La CUD souhaite ainsi mettre l'accent sur le développement de la culture entrepreneuriale dans les collèges, les lycées, les Centres de Formation d'Apprentis et à l'université au profit de la transmission / reprise. À terme, en milieu scolaire, l'ambition est d'insuffler cet esprit d'entreprendre dès l'école primaire. Plus largement, c'est l'ensemble de la population qui est concernée par ce message pour faire de : « **Dunkerque, une ville entrepreneuriale** »

- Développer la culture entrepreneuriale.
- Campus de l'entrepreneuriat.
- Volet international du développement de l'entrepreneuriat.

Création et transmission

En ce qui concerne plus spécifiquement la création/transmission d'entreprise, le volet "entrepreneuriat" du PLDE est aussi à considérer comme le volet local du Programme Régional de Création et Transmission d'Entreprises (PRCTE) : en lien avec l'ensemble des opérateurs, financeurs et acteurs locaux œuvrant dans le domaine de l'entrepreneuriat, il permettra d'assurer le suivi quantitatif et qualitatif des objectifs à définir conjointement entre la Communauté urbaine et la Région.

- Développement de la création et transmission d'entreprise et déclinaison locale du PRCTE.
- Déclinaison locale du Programme Régional de Développement de l'Artisanat (action contribuant aussi à l'objectif relatif l'économie de services).



→ FOCUS

Des outils performants au service de la création d'entreprises

Soutenue par la Communauté urbaine et la Région, l'action de Flandre Création, Flandre Initiative, Graines d'Affaires, Graines de Bâtitisseurs, PIVOD, etc., permet à la création d'entreprise de progresser depuis plusieurs années sur le territoire.

Le Campus de l'Entrepreneuriat

Le "Campus de l'Entrepreneuriat" est un projet porté par la Communauté urbaine, co-animé avec l'ULCO en lien avec l'ensemble des partenaires. C'est un espace de 1 200 m², dédié à l'entrepreneuriat. Situé dans le cœur économique de l'agglomération, le bâtiment est propriété de la CUD et sera mis à disposition de l'ULCO.



OBJECTIF
4



→ DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DE

L'attractivité du territoire doit être considérée dans sa dimension globale comme la capacité à attirer et à retenir des activités, des entreprises et la population dans tous ses aspects (économiques, sociaux, démographiques et environnementaux).

C'est dans un souci d'attractivité et de compétitivité que le territoire souhaite développer l'économie de services au bénéfice de la population dans une démarche de développement durable. **L'attractivité résidentielle et présenteielle constituent un enjeu qui peut participer à la dynamique de développement du territoire en complémentarité à l'économie productrice dans les domaines du commerce et du tourisme.**

La Communauté urbaine, en lien avec ses partenaires, contribue au travers du centre d'agglomération et de pôles commerciaux périphériques, à la diversification de l'offre commerciale afin de renforcer l'attractivité du territoire et de contenir l'évasion commerciale.

En matière de tourisme, l'offre touristique à Dunkerque est à l'image du territoire : plurielle, multiple et distinctive. Elle est à la fois urbaine, balnéaire et portuaire. Elle est par conséquent diversifiée et désaisonnalisée.

La reconquête urbaine du centre d'agglomération, le développement de l'offre commerciale, la valorisation du patrimoine portuaire, l'émergence du pôle d'art contemporain, la restructuration d'équipements touristiques permettent aujourd'hui au territoire d'être reconnu comme destination touristique.

Avec 2 000 emplois permanents, 415 000 nuitées hôtelières, plus de 1,5 millions de visiteurs dans les équipements touristiques et culturels, le tourisme s'affirme comme un secteur économique à part entière et doit ainsi contribuer à la diversification de l'économie et à l'attractivité du territoire.

Afin de répondre à l'objectif d'un tourisme de destination orienté sur des clientèles extérieures dans une logique de court séjour, des enjeux ont été identifiés par les acteurs touristiques locaux dans le cadre d'une stratégie concertée de développement touristique.

Le premier enjeu : partager une vision commune du développement du tourisme et des loisirs intégrant la pluralité des points de vue (habitants, élus, techniciens et professionnels du tourisme, associations...). Faire progresser une vision partagée du développement touristique en privilégiant les éléments fédérateurs du territoire.



SERVICE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le deuxième enjeu : adapter l'offre de loisirs et de tourisme pour satisfaire les besoins des usagers, séduire les clientèles extérieures de loisirs et de tourisme.

Le troisième enjeu : s'organiser pour faire face aux exigences du développement.

Enfin, afin d'attirer des entreprises sur le territoire, la collectivité se donne pour ambition de **conforter l'attractivité du territoire par l'aménagement de l'espace économique et la mise en place d'une politique de promotion ambitieuse, répondant à un souci de diversification économique.**

Les capacités foncières exceptionnelles du territoire dunkerquois constituent à ce titre un atout clé dans le contexte eurorégional. **Il convient de le conforter par une politique d'aménagement et de valorisation des espaces économiques.** L'aménagement des zones d'activités doit être exemplaire d'un point de vue environnemental et plus ciblé sur des théma-

tiques (parc technologique, zone dédiée aux industries agroalimentaires, zone dédiée aux activités tertiaires...).

Cette approche qualitative intègre notamment les principes de **l'écologie industrielle**, dans un cadre intégrateur composé par le Schéma d'Environnement Industriel.

La Communauté urbaine, ses partenaires et en particulier l'agence de développement économique Dunkerque Promotion contribuent au **renforcement des fonctions internationales du territoire** (promotion, prospection, internationalisation des entreprises, communication, ouverture, image à l'international...).

Tourisme

- Développement et qualification de la production touristique du territoire : formation des acteurs touristiques (privés et publics).
- Portail e-marketing touristique Dunkerque Flandre Côte d'Opale.

- Développement du tourisme d'affaires : définition d'une stratégie séminaires-congrès.
- Plan de modernisation et de diversification de l'hébergement touristique.

Commerce

- Fonds d'Intervention et de Soutien à l'Artisanat et au Commerce (FISAC).
- Développement internet et e-commerce.

Immobilier d'entreprise

- Étude relative à l'aménagement économique et à l'immobilier d'entreprise (action contribuant aussi à l'objectif relatif à la création d'activités).

Promotion et communication

- Développement exogène par la prospection économique d'entreprises extérieures.
- Promotion et communication économique.

→ FOCUS

Le Portail e-marketing touristique Dunkerque Flandre Côte d'Opale

Mis en œuvre par les partenaires touristiques du territoire, ce portail vise à promouvoir la destination Dunkerque Flandre Côte d'Opale auprès des clientèles nord-européennes.

Stratégie commerciale d'agglomération

La CUD avec ses partenaires travaille à l'articulation et la complémentarité des projets commerciaux sur l'agglomération.

Développement de l'immobilier d'entreprise

La CUD a lancé une démarche visant à étudier les potentialités du territoire en matière d'immobilier d'entreprise.





→ CONTRIBUER À LA COHÉSION ET À LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

L'emploi

La Communauté urbaine place au cœur de ses préoccupations le fait que ceux qui rencontrent le plus de difficultés bénéficient d'un accompagnement dans leurs démarches vers l'emploi.

Pour favoriser la création d'emplois, la collectivité œuvre à l'implantation d'entreprises et à leur développement. Elle agit aussi pour leur permettre de trouver les compétences professionnelles répondant à leurs besoins. La Communauté urbaine est ainsi à l'initiative, avec l'État et Pôle Emploi, de la création de la **Maison de l'Emploi de l'agglomération dunkerquoise (MDE)**, et assure la maîtrise d'ouvrage de l'**association Entreprendre Ensemble**, support du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

L'originalité de la réponse de la MDE repose sur le maillage du territoire communautaire par un réseau de 16 antennes.

Les partenaires constitutifs de la MDE (auxquels sont associés la Région Nord-Pas de Calais, les chambres consulaires, les partenaires sociaux, l'agence de développement économique Dunkerque Promotion, les acteurs de la création d'entreprise...) élaborent et mettent ainsi en œuvre une **véritable politique territorialisée de l'emploi**.

Cette politique volontariste de la collectivité a permis, au cours des huit dernières années, à 6 000 personnes de retrouver un emploi durable.

Au titre du PLDE, la Communauté urbaine, en s'appuyant sur la Maison de l'Emploi, souhaite notamment mettre l'accent sur l'**adéquation entre les besoins de compétences des entreprises et l'offre de formation universitaire** pour permettre l'accès à l'emploi des étudiants et agir auprès des entreprises sur le plan de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La gouvernance du volet "emploi" du PLDE s'appuiera sur les partenaires constitutifs de la Maison de l'Emploi (État, Pôle Emploi, Communauté urbaine) et sur les partenaires associés à celle-ci (Région, association Entreprendre Ensemble, Dunkerque Promotion, Agence d'urbanisme, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, associations Flandre Création et Flandre Initiative, Éducation Nationale – Centre d'Information et d'Orientation, université).



SOCIALE QUE PAR L'EMPLOI ET LA SOLIDARITÉ

La solidarité

Contribuer à la cohésion sociale et à la dynamique économique par l'emploi et la solidarité, c'est aussi soutenir la création d'activités économiques génératrices de richesses sociales.

Le fait d'entreprendre et d'innover peut se faire de différentes manières et sous plusieurs statuts juridiques. Associations et coopératives prennent ainsi toute leur place, au côté des entreprises "classiques" dans la création d'activités, d'emplois, de cohésion territoriale, d'innovation sociale et d'attractivité territoriale.

Le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est donc un enjeu essentiel pour la collectivité. Cet aspect est fondamental pour un territoire qui se caractérise par le poids économique de l'industrie et des grands groupes, et qui se trouve par conséquent d'autant plus soumis

aux tourments économiques et à la volatilité de l'activité et de l'emploi. Le fait de **favoriser le développement d'une économie et d'emplois non délocalisables et source de solidarité revêt donc une importance primordiale pour le présent et l'avenir.**

Le **plan DESSINE** (plan Dunkerquois pour une Économie Sociale et Solidaire Innovante), sous maîtrise d'ouvrage communautaire (l'association Entreprendre Ensemble en assurant la maîtrise d'œuvre) répond en partie à ces ambitions.

Ce plan déclinera, sur le champ de l'ESS, l'ensemble des objectifs globaux du PLDE :

- la création de filières économiques spécifiques,
- l'innovation,
- l'entrepreneuriat,
- l'emploi et la solidarité,
- le développement d'une économie résidentielle et de services (attractivité).

DESSINE trouve donc toute sa place dans le projet communautaire et permet d'affirmer la volonté des élus de l'agglomération dunkerquoise de positionner l'ESS comme un secteur entrepreneurial à part entière, au cœur même de la stratégie économique du territoire et au croisement des principes du développement durable (développement économique, cohésion sociale, respect de l'environnement et gouvernance).

Les maîtres mots de DESSINE sont l'entrepreneuriat, la créativité (économique, culturelle, etc.), l'innovation, l'attractivité, la solidarité et l'emploi.

L'ambition de ce plan est à relier aux stratégies européennes (Lisbonne, etc.) visant à promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation sous les angles de la solidarité et de l'attractivité, ce qui fait l'originalité de la démarche communautaire.

- Économie sociale et solidaire : Plan DESSINE.
- Adéquation entre les besoins de compétences des entreprises et l'offre de formation universitaire pour permettre l'accès à l'emploi des étudiants (y compris par le biais de l'entrepreneuriat).
- Actions préventives de gestion territorialisée des emplois et compétences.
- Plan d'actions territorial pour l'emploi.
- Village de l'emploi et de la formation.
- GPEC territoriale.
- Actions préventives de gestion territorialisée des emplois et des compétences.

→ FOCUS

Emploi et solidarité

Depuis 8 ans, l'action de la collectivité a permis à 6 000 personnes d'accéder à un emploi durable.

Plan 3XL

Dans les 3 ans à venir, soit la durée du PLDE, le plan 3XL permettra quant à lui à 10 000 personnes d'entrer dans un parcours d'insertion professionnelle.



→ LA GOUVERNANCE, L'ORGANISATION ET LE SUIVI DES TRAVAUX

Le **Conseil de Gouvernance Locale**, coprésidé par les représentants de la CUD et de la Région, composé des élus signataires de la charte d'engagement du PLDE, est l'instance politique du pilotage du PLDE.

Il se réunit au moins une fois par an, notamment pour établir un bilan des actions menées, évaluer les résultats, et rendre compte du déploiement du PLDE sur le territoire et au travers du Schéma Régional de Développement Économique.

L'ensemble des structures signataires de la charte d'engagement du PLDE sont les suivantes, réunies autour de la **Région** et de la **Communauté urbaine de Dunkerque** :

- **Institutions** :
Sous-préfecture de Dunkerque,
Département du Nord.
- **Société Civile** :
Conseil de Développement Durable.
- **Acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion** :
Maison de l'Emploi, Pôle Emploi.
- **Organismes consulaires** :
Chambre de Commerce et d'Industrie,
Chambre des Métiers de l'Artisanat.

→ **Autres acteurs du développement économique du territoire** :

Grand Port Maritime de Dunkerque, Université du Littoral / Côte d'Opale, agence de développement économique Dunkerque Promotion, Direction de la Recherche, de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Agence d'urbanisme et de développement de la Région Flandre-Dunkerque.

Contrepartie technique du Conseil de Gouvernance, le **Comité de Suivi Technique** est composé des techniciens représentant les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet économique du territoire autour des grands objectifs du PLDE. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour assurer le montage et le suivi des projets se déclinant dans les groupes de travail thématiques. Afin d'alimenter les travaux des instances de gouvernance du PLDE, plusieurs **groupes de travail thématiques** seront constitués, répondant ainsi à chacun des grands objectifs du PLDE :

- **Filières économiques, développement endogène**
Objectif 1 : Développer une politique de filières ambitieuse dans certains secteurs-clés
- **Recherche et innovation**
Objectif 2 : Développer le potentiel d'innovation du territoire
- **Entrepreneuriat**
Objectif 3 : Favoriser la création d'activités nouvelles et le développement de la culture entrepreneuriale

→ **Rayonnement et attractivité**

Objectif 4 : Développer l'attractivité du territoire

→ **Économie Sociale et Solidaire, emploi, insertion et formation**

Objectif 5 : Contribuer à la cohésion sociale et à la dynamique économique par l'emploi et la solidarité

Parallèlement à ces groupes de travail thématiques, des outils transversaux seront mis en œuvre dans le cadre du Plan Local de Développement Économique, parmi lesquels on peut citer l'**observatoire économique partenarial**. Outil d'animation et de réflexion transversale, cet outil aura pour mission de répondre aux objectifs suivants :

- suivre l'évolution de l'économie locale,
- mesurer au mieux l'impact sur le territoire des actions mises en œuvre dans le cadre du PLDE,
- être attentive à ce qui peut être réalisé dans d'autres régions françaises ou européennes, et favoriser le développement du principe d'exemplarité pour stimuler les initiatives locales.

Il s'appuiera notamment sur les compétences développées au sein de l'observatoire de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque, du centre de ressources économiques de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque et de l'observatoire de la Maison de l'Emploi. Il se structurera et se développera en lien avec les actions et outils de veille qui seront organisés au niveau régional.

→ LE NOUVEAU DISPOSITIF DES AIDES AUX ENTREPRISES

La Communauté urbaine de Dunkerque s'est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie économique ambitieuse visant à offrir le meilleur environnement aux entreprises afin de leur permettre de se développer, d'innover et de créer de l'emploi.

Dans ce cadre, elle a mis en place un dispositif d'aides destiné à soutenir les entreprises dans leurs projets de développement ou d'implantation. Ces aides ont permis d'enrichir la relation des entreprises et des entrepreneurs avec leur territoire.

La Communauté urbaine de Dunkerque souhaite aujourd'hui approfondir ces relations. L'objectif est de tisser des relations de partenariat avec les entreprises du territoire et d'œuvrer à la réussite d'un véritable projet économique territorial. Pour ce faire, une révision du dispositif d'aides aux entreprises est apparue indispensable et la Communauté urbaine de Dunkerque a approuvé le 15 octobre 2009 ce nouveau dispositif lors du Conseil communautaire. En effet, les nouvelles priorités d'intervention définies par la Communauté Urbaine de Dunkerque nécessitent l'instauration d'un système d'aides en parfaite adéquation avec les priorités d'actions actuelles. **La création d'emplois, l'innovation, la protection de l'environnement, le renforcement des filières, sont devenus des champs d'actions prioritaires**; la Communauté urbaine de Dunkerque souhaite accompagner les entreprises du territoire dans ces nouveaux défis qui contribueront à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire.

Le dispositif d'aides aux entreprises comporte plusieurs volets d'intervention :

- les aides à l'immobilier d'entreprises,
- les aides pour les grands projets d'implantation,
- les aides aux activités logistiques,
- les aides visant à améliorer les performances environnementales des entreprises,
- les aides pour la recherche et le développement.

Pour plus d'informations :
Communauté urbaine de Dunkerque
Direction du Développement Économique
et du Tourisme. Tél. : **03 28 24 54 25**



→ UN TERRITOIRE RÉSOLUMENT Tourné VERS L'EUROPE ET L'INTERNATIONAL

De par sa localisation frontalière et maritime, son histoire, sa population, son activité portuaire et l'implantation de grandes entreprises internationales, le territoire de la Communauté urbaine est naturellement ouvert sur l'Europe et le monde.

Elle a décidé de renforcer encore cette ouverture par la mise en place d'échanges et de partenariats permanents établis avec nos voisins de la Côte d'Opale, de la Région Nord-Pas de Calais, du Royaume-Uni et de la Belgique.

La Communauté urbaine de Dunkerque est membre du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).

Nouvel instrument juridique européen, le **GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale**, créé en 2009, permet d'organiser et de gérer des actions de coopérations transfrontalières et transnationales en matière de santé, de mobilité et transport, d'aménagement du territoire, d'environnement

et de gestion de l'eau, de tourisme, de culture, d'emploi, de développement économique et valorisation du caractère rural du territoire.

La Communauté urbaine de Dunkerque s'associe à des projets et actions transfrontalières de développement et d'attractivité, comme le **projet Interreg sur la valorisation touristique du littoral West Kust – Dunkerque Flandre Côte d'Opale**, le **Projet ACE** (Answers to Carbon Economy) pour l'amélioration de la performance énergétique sur les zones d'activités et le **projet URBACT "RunUP"** visant à renforcer les liens entre l'université, le territoire et les entreprises.

Enfin, le territoire "Côte d'Opale – Nord-Pas de Calais – West-Vlaanderen" a saisi l'opportunité d'être le territoire le plus proche de la Grande-Bretagne pour se positionner comme une base de préparation des équipes dans le cadre des **Jeux Olympiques de 2012 à Londres**.

Au carrefour des mondes atlantique et latin, nordique et baltique, le territoire de la Communauté urbaine est résolument ouvert aux échanges et aux coopérations économiques, culturelles et solidaires.

Partenaires réunis autour de la
Région Nord - Pas de Calais et de la
Communauté urbaine de Dunkerque :

- Sous-préfecture de Dunkerque
- Département du Nord
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Conseil de Développement Durable
- Université du Littoral / Côte d'Opale
- Grand Port Maritime de Dunkerque
- Direction de la Recherche, de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Pôle Emploi
- Dunkerque Promotion
- Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque
- Maison de l'Emploi



Armbouts-Cappel

Bourbourg

Bray-Dunes

Cappelle-la-Grande

Coudekerque-Village

Coudekerque-Branche

Craywick

Dunkerque

Fort-Mardyck

Grand-Fort-Philippe

Grande-Synthe

Gravelines

Leffrinckoucke

Loon-Plage

Saint-Georges-sur-l'Aa

Saint-Pol-sur-Mer

Téteghem

Zuydcoote

Communauté urbaine de Dunkerque

Pertuis de la marine
 BP 5530 - 59386 Dunkerque Cedex 1 - France
 Tél. : +33 (0)3 28 62 70 00



www.dunkerquegrandlittoral.org